CGTC

Confédération Générale du Travail de la Guadeloupe

4, Cité Artisanale de Bergevin - 97110 POINTE-A-PITRE

127 : (0590) 82.34.61 / 90.11.43 - 4 : (0590) 91.04.00

E-Mail : egtg.confederation@wanadoo.fr

Pointe-à-Pitre, le 19 mars 2020

M. le Préfet de la Guadeloupe

Objet: Protection des ouvriers du BTP sur les chantiers

La CGTG dénonce une nouvelle fois les abus multiples à la protection des ouvriers, perpétrés par certaines entreprises du secteur du bâtiment. Les mesures de confinement pour éviter la contagion du coronavirus sont allégrement violées par les patrons.

Les travailleurs de ce secteur sont obligés de travailler sans que soient prises les mesures indispensables à leur sécurité sur les chantiers. La promiscuité sur les chantiers amène inévitablement les ouvriers à prendre des risques pour leur sécurité, leur santé et leur vie :

- Impossibilité de respecter la distance minimale d'un mètre entre deux travailleurs;
- Risque de contracter le virus qui circule dans l'air ;
- Risque de contracter le virus en manipulant des objets inertes sur le chantier ou à la douche.

La CGTG dénonce le maintien du chantier du CHU contre vents et marées, au détriment de la sécurité et de la santé des travailleurs dans l'unique but d'assurer les profits des patrons.

La CGTG somme les donneurs d'ordre. Etat, Conseil départemental. Conseil régional, de prendre toutes les dispositions pour interdire le travail dans ces conditions sur les chantiers du BTP.

La CGTG rappelle à ses mandants et à tous les travailleurs que les employeurs ne peuvent pas imposer aux salariés d'utiliser par anticipation ni leurs congés payés, ni leurs RTT, ni leurs récupérations pour résoudre leurs supposées difficultés.

La CGTG exige de nouveau, le maintien à 100% de tous les salaires et l'avance de ceux-ci par les employeurs compte tenu des remboursements annoncés par le gouvernement Macron.

La CGTG avertit d'ores et déjà l'État et le patronat qu'ils porteront l'entière responsabilité de la dégradation et de la propagation de l'épidémie en Guadeloupe.

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL DE LA GUADELOUPE CGTG

4, Cité Artisanale Bergevin - 97110 PAP

Copie Tél.: 0590 82 34 61 - Fax: 0590 91 04 00

L'ARUG.confederation@wanadoo.fr

L'ordre des médecins

L'inspection du travail

Le CSTG

Le service de prévention de la CGSS

Le service ATMP (accident du travail, maladies professionnelles) de la CGSS

Le Ministère du travail

Le Ministère de la santé

Le Ministère de l'économie et de l'industrie

Les médias

🦒 Monsieur Jean-Marie NOMERTIN

Secrétaire General de la CGTG